

# France Rénov un service public sécurisé, gratuit et accessible à tous

Mis à jour le 09/06/2026

Les aides de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) bénéficient, sous conditions, aux propriétaires privés, qu'ils soient occupants, bailleurs et aux syndicats de copropriétés.

Elles concernent :

- la rénovation énergétique des logements ou des copropriétés (MaPrimeRénov),
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou au handicap de l'occupant (MaPrimeAdpat),
- la rénovation des logements très dégradés (MaPrimeLogementDécent)
- la rénovation de logements à des fins locatives (LocAvantage)

Les personnes souhaitant s'engager dans un projet de rénovation, en faisant appel à ces aides, sont invitées à prendre contact avec le Service Public France Rénov afin de garantir la qualité de leur projet et sécuriser leur parcours.

Ce conseil neutre et personnalisé est gratuit. Il est dispensé par l'Espace Conseil France Rénov proche de chez vous aux numéros de téléphone suivants :

- 05 62 61 42 75 pour les communes de la communauté d'agglomération du Grand Auch Coeur de Gascogne,
- 05 62 64 89 63 pour les communes de la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac
- 06 89 25 71 99 pour les communes de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour
- 0 808 800 700 pour les communes de la communauté de communes d'Armagnac Adour
- 05 62 67 31 30 sur le reste du Gers

**En 2025, 1332 logements ont vu leur rénovation subventionnée par l'ANAH dans le Gers, représentant 16 Millions d'euros d'aide accordés à leurs propriétaires.**

L'Espace Conseil France Rénov a également pour mission d'informer les particuliers confrontés à une situation de fraude, notamment dans le cadre de la rénovation énergétique.